

Résolution présentée par la délégation de l'

ÉTAT DES TUVALU

Thème **DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX**

Concerne **RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ CLIMATIQUE**

L'Assemblée Générale,

Observant	les conséquences évidentes du réchauffement climatique, et ses effets destructeurs sur les populations vulnérables, aujourd'hui déjà et partout dans le monde,
Considérant	que dans toutes les projections, les territoires des Tuvalu sont voués à disparaître d'ici la fin du siècle, et, avec lui, sa culture, ses traditions, et tous les repères physiques de sa population,
Déplorant	la politique climato-sceptique de nombreux États, malgré toutes les conséquences directes du dérèglement climatique aujourd'hui observables aussi sur leur territoire, et, parmi-eux, des puissances majeures dont les efforts sont indispensables pour contenir ce défi de notre siècle,
Envisageant	les changements globaux engendrés par ce phénomène qui seront la cause de nombreux déplacements de populations dans les années à venir, desquels le peuple tuvaluan fera partie,
Décide	la reconnaissance du statut de réfugié climatique par la signature d'une convention internationale ;
Propose	l'organisation d'une cérémonie internationale réunissant tous les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies à bord d'un radeau modulable et séparable en plusieurs plateformes, construit avec des matières entièrement renouvelables, afin de célébrer l'adoption de ce nouveau droit en faveur des populations les plus impactées par le dérèglement climatique. Cette construction sera ensuite dédiée à des opérations humanitaires en secours aux réfugiés climatiques sous la forme d'une plateforme d'accueil flottante. Cette dernière permettra aux victimes du réchauffement d'y trouver refuge temporairement avant d'être accueillies durablement dans une région sûre.

Le texte français fait foi